AGENT D'ELEVAGE CAPRIN H/F

Autres dénominations : Chevrier,Agent technique d'élevage caprin

Filières liées : Agriculture biologique | Productions animales

Fiche métier sur AgrOrientation : https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-d-elevage-caprin-hf

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Produire, fabriquer | Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain | Animaux | Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies

L'agent d'élevage caprin assure la traite des chèvres :

- Il met en marche le système de traite et veille à son bon fonctionnement pendant toute la durée de l'opération.
- Il déplace les chèvres vers l'aire d'exercice en prenant soin d'éviter tout phénomène de stress.
- Il prépare l'animal à la traite (nettoyage des mamelles…) et assure la traite.
- Il observe chaque animal, note ses réactions durant la traite et met en place les ajustements ou actions nécessaires (calmer l'animal, réajuster les faisceaux trayeurs…).
- Il nettoie la salle de traite et le matériel utilisé en veillant à garantir les conditions d'hygiène optimales.
- Il prépare les chèvres à l'arrêt annuel de la production de lait avant la mise bas (tarissement).

L'agent d'élevage caprin réalise les opérations relatives à l'alimentation des chèvres :

- Il adapte le rationnement et les modes d'alimentation définis par le technicien caprin en fonction des différentes catégories d'animaux (chèvres, chevreaux, boucs …).
- Il assure la distribution selon le plan d'alimentation prévu, soit manuellement, soit en utilisant des équipements spécifiques.
- L'agent d'élevage caprin peut aussi participer aux activités de reproduction (assister à la mise-bas et veiller à son bon déroulement, donner les premiers soins aux chevreaux…) et effectuer les interventions simples liées à la prévention et au maintien de l'état de santé des animaux (taille des onglons, c'est-à-dire l'enveloppe cornée au bout du pied…).
- L'agent d'élevage caprin peut également être amené à réaliser d'autres activités en relation avec l'exploitation (cultures, travaux divers de maintenance des installations et des équipements…).

Conditions d'exercice

L'agent d'élevage caprin travaille dans une ou plusieurs chèvreries. Il exerce sous l'autorité directe du chef d'exploitation.

Ses activités peuvent se dérouler à mi-temps ou à temps plein en fonction du nombre de chèvres. S'il opère exclusivement en élevage, ses horaires correspondent aux débuts de matinée et fins d'après-midi. S'il pratique des travaux complémentaires (cultures…), son rythme de travail sera variable et plus élevé en période de récolte.

Compétences et qualités

L'agent d'élevage caprin dispose de connaissances sur le développement et le comportement de l'animal. Il maîtrise son état sanitaire et sait ainsi détecter d'éventuelles maladies (mammites …).

Il se montre rapide lors de la traite. Il est capable de manipuler les animaux avec calme et douceur, tout en faisant preuve d'autorité.

Surtout, il possède de bonnes capacités d'observation (état de santé de l'animal…).

Perspectives d'évolutions

L'agent d'élevage caprin, avec une formation diplômante complémentaire, peut devenir technicien caprin ou contrôleur laitier.

Il peut également choisir de s'installer comme chef d'exploitation.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr
Contacter : Institut de l'élevage - idele.fr/

Fiche présentée par ANEFA apecita l'emploi agri,agro & environnement

Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com